

## Programme MARCEL BATAILLON 2023

### *Préambule*

Au vu du succès de ses éditions précédentes, le Madrid Institute for Advanced Study (MIAS) lance un nouvel appel **Marcel Bataillon** et propose cette année encore jusqu'à **3 postes de chercheurs résidents**. Cet appel s'adresse aux chercheurs poursuivant une carrière d'excellence dans les domaines des Arts et sciences humaines, des sciences sociales et juridiques.

Le dépôt des candidatures devra se faire **entre le 23 octobre et le 30 novembre 2023** (17h00, heure de Madrid).

Centre de recherche mixte de l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM) et de la Casa de Velázquez, le MIAS a été reconnu, en avril 2019, membre de plein droit du prestigieux réseau d'Instituts d'Études Avancées NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*), et a rejoint en octobre 2020, le réseau UBIAS (University-Based Institutes for Advanced Study), qui intègre 46 instituts universitaires d'études avancées reconnus dans le monde entier. Depuis plusieurs dizaines d'années, les IAS cherchent à promouvoir, à l'échelle internationale, des espaces de débat, de recherche et de création d'idées nouvelles. Le succès des IAS repose sur la rigueur de la sélection des chercheurs et des universitaires invités, ainsi que sur la qualité des programmes et des projets de recherche qui y sont développés. Les différents IAS sont reconnus dans le monde entier comme des agents d'attraction de talent à échelle globale, renforçant le prestige et la visibilité de l'institution coordinatrice, ainsi que du pays qui les accueille. En ce sens, le programme Marcel Bataillon fera l'objet d'un processus de sélection rigoureux de la part du MIAS, auquel prendra part le [Comité scientifique international](#) pour attirer et recruter des chercheurs universellement reconnus.

### *Article 1. Caractéristique des contrats*

- Les contrats Marcel Bataillon ont une **durée de dix mois**, non renouvelables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- **L'un de ces contrats pourra être orienté vers un-e chercheur-se confirmé-e (*senior fellow*), tandis que les deux autres, sont à destination de jeunes chercheurs (*junior fellow*)**
- Seront considérés *senior fellows* les chercheurs démontrant une expérience de recherche de plus de dix ans après l'obtention du doctorat.
- Les chercheurs bénéficiaires recevront une rétribution approximative de **27 000 € bruts (*junior fellow*) ou 37 000 € bruts (*senior fellow*) pour une période de 10 mois** et auront un statut de «chercheur» en accord avec la **législation espagnole**, et seront couverts dans ce cadre par le régime de la Sécurité Sociale espagnole.
- Ces contrats, à temps plein, seront **incompatibles avec toute situation d'emploi multiple** (autre contrat de travail, ou fonctionnariat)
- Le MIAS prendra en charge l'hébergement du/de la chercheur-se **au sein de la Casa de Velázquez**, dans le respect du Règlement intérieur de cette institution.

- Dans le cas des chercheurs titulaires, la **possibilité d'une délégation avec l'université de rattachement**, via la signature d'une convention, pourra être étudiée.

### **Article 2. Conditions de sélection des chercheurs participants**

Les candidat·e·s devront remplir les conditions suivantes :

1. Jouir de la **capacité juridique** pour signer un contrat de travail, conformément à l'article 7 du Statut des Travailleurs en Espagne.
2. Être titulaire d'un **diplôme de doctorat**.
3. Bonne connaissance d'au moins deux langues entre l'anglais, le français et l'espagnol

### **Article 3. Présentation des candidatures**

Les candidatures se feront via un formulaire en ligne disponible sur la page web du MIAS (<http://www.madrid-ias.eu/>), auquel seront joints les documents requis. Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette procédure.

Pour cela, les candidat·e·s devront créer un compte sur la plateforme électronique à l'aide d'une adresse électronique. Dès la création du compte, ils recevront par e-mail un lien qu'ils devront activer, permettant ainsi de confirmer la validité de l'adresse. L'envoi de la candidature ne sera effectif qu'une fois que le·la candidat·e aura cliqué sur le bouton «Soumettre la candidature». Le·La candidat·e recevra, immédiatement après, un accusé de réception à l'adresse enregistrée.

Le dépôt des candidatures devra se faire **entre le 23 octobre et le 30 novembre 2023**(17h00, heure de Madrid).

### **Contenu des dossiers**

Au formulaire de candidature en ligne dûment complété devront être joints les documents suivants, au format électronique :

- ✓ **Curriculum vitae abrégé** conforme à l'Annexe I, en espagnol, français ou anglais, d'un maximum de **4 pages** dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel. Le dépassement du nombre de pages sera un critère de non-admissibilité qui pourra être rectifié dans le cadre d'un recours.
- ✓ À titre facultatif, **deux lettres de recommandation maximum**, rédigées en espagnol, français ou anglais (Annexe II). Le·La candidat·e peut les télécharger directement sur la plateforme (dans un même fichier PDF), ou le·la référent·e peut les envoyer à l'adresse [mias@madrid-ias.eu](mailto:mias@madrid-ias.eu). Aucune lettre de recommandation envoyée après la date finale de l'appel ne sera reçue.
- ✓ Le **projet de recherche** (Annexe III), en anglais et espagnol ou anglais et français, d'un maximum de 8 pages en chaque langue, hors résumé, dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel. Le dépassement du nombre de pages sera un critère

de non-admissibilité qui pourra être rectifié dans le cadre d'un recours. Une **bibliographie d'un maximum de 2 pages** accompagnera le projet.

- ✓ Copie du **document national d'identité ou passeport** en cours de validité. Dans le cas où le document serait rédigé dans un alphabet autre que le latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée étant un défaut pouvant être rectifié dans le cadre d'un recours.
- ✓ Copie du **diplôme de doctorat** ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. Dans le cas où le diplôme serait rédigé dans un alphabet autre que le latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée étant un défaut pouvant être rectifié dans le cadre d'un recours.

Dans le cadre du processus d'évaluation, seule l'information contenue dans le curriculum vitae et dans le projet de recherche à la date limite de présentation des candidatures sera prise en compte. L'actualisation ultérieure de l'information contenue dans ces documents ne sera pas autorisée. La non-présentation du curriculum vitae ou du projet de recherche ne fera pas l'objet de régularisation. L'absence de ces documents ou le manque de contenu entraînera la non-recevabilité de la candidature.

#### **Article 4. Régularisation des candidatures**

À l'exception des documents explicitement indiqués comme non rectifiables dans le présent appel, les candidats disposeront d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification, conformément aux dispositions de l'article 3, pour apporter et/ou modifier les documents demandés. Après expiration de ce délai et suite à l'examen des demandes, la liste des candidats définitivement exclus du processus d'évaluation sera publiée sur le site du MIAS.

#### **Article 5. Critères d'évaluation des candidatures**

Chaque candidature aux postes proposés sera qualifiée selon les critères d'évaluation suivants :

- 1 Formation académique et scientifique : seront évalués les parcours académique et scientifique à la date de dépôt de la candidature (diplômes, postes occupés). Note : de 0 à 25 points
- 2 Interêt, originalité et viabilité du projet de recherche : seront évalués la cohérence du sujet et la méthodologie envisagée, son impact pour la discipline, ainsi que sa viabilité (adéquation avec le temps de recherche envisagé dans le cadre de l'appel etc.) et son adéquation avec les orientations scientifiques du MIAS et la politique scientifique de la Casa de Velázquez. Note : de 0 à 50 points.
- 3 Participation à des activités nationales et internationales : seront évalués l'implication directe dans des programmes et des projets nationaux et internationaux, ainsi que les séjours de recherche ou l'expérience de recherche et professionnelle dans des centres ou institutions à l'étranger. Note : de 0 à 25 points.

## Article 6. *Évaluation des candidatures*

L'évaluation des candidatures se déroule en deux phases.

Durant la **première phase**, chaque demande sera évaluée par deux chercheurs externes indépendants liés à la discipline du candidat, proposés par le Comité scientifique international du MIAS et le Président du Conseil Scientifique de la Casa de Velázquez. Les candidatures qui passeront à la deuxième phase seront sélectionnées en fonction des notes et des critères stratégiques d'équilibre des domaines de connaissance obtenus lors de la première phase d'évaluation. Les autres demandes seront rejetées. Les candidatures retenues pour la deuxième phase seront publiées sur le site web du MIAS.

La **deuxième phase** consistera en un entretien personnel, en présentiel ou par visioconférence, en espagnol ou en anglais (au choix du candidat ou en cas de situation exceptionnelle qui l'imposerait), entre les candidats et le Comité scientifique international du MIAS. Ce Comité, conformément aux critères établis pour l'évaluation et à la lumière des rapports motivés présentés par les experts indépendants, établira un rapport motivé dans lequel sera précisé le résultat de l'évaluation effectuée. Le Comité proposera une liste de candidatures retenues et, le cas échéant, une liste complémentaire. Cette proposition sera soumise au Président du Conseil Scientifique de la Casa de Velázquez avant sa publication officielle.

Dans le but de renforcer l'**interdisciplinarité**, le Comité scientifique international pourra introduire des critères stratégiques d'équilibre entre les domaines scientifiques parmi les candidatures sélectionnées, avant de transmettre une proposition définitive d'incorporation.

## Article 7. *Résolution*

La proposition de résolution provisoire sera publiée sur le site web du MIAS **à partir du 16 mai 2024**. Un délai de contestation de 10 jours ouvrés permettra ensuite de formuler les allégations opportunes. Au terme de ce délai, la résolution définitive des admis et des candidatures sur liste complémentaire sera publiée sur le site web du MIAS.

La résolution définitive, qui met fin à la voie administrative, pourra être contestée par un recours auprès de l'organe qui l'a établie, dans un délai d'un mois et en accord avec les articles 123 et 124 de la loi 39/2015 du 1<sup>er</sup> octobre. Sans préjudice de ce qui précède, un recours contentieux administratif peut être introduit devant les Tribunaux Contentieux Administratifs de Madrid, dans un délai de deux mois, selon les articles 11.1.a) et 46 de la Loi 29/1998 du 13 juillet de la Juridiction des Contentieux Administratifs.

## Article 8. *Début du contrat*

La prise de poste des chercheurs retenus dans le cadre du présent appel à candidatures au sein du MIAS se fera le **1<sup>er</sup> octobre 2024**. Dans des situations exceptionnelles dûment accréditées, le chercheur pourra solliciter auprès du MIAS une modification de la date d'incorporation.

Le contrat sera établi par la Casa de Velázquez.

Les contrats Marcel Bataillon ne sont compatibles avec aucun autre programme du MIAS. En cas de sélection dans le cadre de plusieurs appels, le-la chercheur-se devra indiquer expressément la modalité choisie pour son incorporation au MIAS, en renonçant définitivement à l'autre.

### Article 9. *Obligations des bénéficiaires*

Les chercheurs recrutés dans le cadre du présent appel devront remplir les conditions suivantes:

- **Intégration aux activités du MIAS** par la participation régulière aux colloques, conférences, séminaires et aux autres activités organisées par la communauté scientifique de l'Institut.
- **Développement du projet de recherche** conformément à la documentation présentée dans le cadre du processus de sélection.
- **Hébergement à la Casa de Velázquez** pendant la durée du contrat dans le respect du règlement intérieur de la Casa de Velázquez. L'hébergement est pris en charge uniquement pour le-la chercheur-se (ni pour le conjoint, ni pour les enfants). Les mineurs ne peuvent pas être hébergés à la Casa de Velázquez. Dans des cas exceptionnels, le Conseil de Direction du MIAS pourra dispenser le chercheur de cette obligation, à condition que la pleine intégration aux activités du MIAS soit garantie pour une période équivalente. Dans le cas où il ne serait pas hébergé à la Casa de Velázquez, le chercheur ne recevra aucune compensation financière.
- Obligation de **mentionner le programme** dans les publications et les documents de recherche produits dans le cadre de la résidence au MIAS.
- Développement des travaux de recherche **à Madrid**. L'absence de l'Institut ne pourra en aucun cas dépasser 10% de la durée totale du séjour, sauf dans des circonstances exceptionnelles, dûment justifiées et avec l'autorisation préalable de la direction de l'Institut.
- Respect du **Règlement du Chercheur MIAS**

### Article 10. *Protection des données personnelles*

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Général (UE) 2016/672 sur la protection des données (RGPD) et de l'article 29 de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques (LOPD et GDD), la Casa de Velázquez et le MIAS sont co-responsables du traitement des données personnelles, leurs responsabilités étant déterminées par les activités effectivement menées par chacun, conformément aux dispositions du présent appel.

La Casa de Velázquez et le MIAS s'engagent à traiter les données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès aux fins indiquées dans le présent appel, conformément aux dispositions du RGPD et de la LOPD et GDD, à ne pas les utiliser à des fins incompatibles avec celles qui y sont prévues et à ne pas les diffuser ou les transférer à des tiers, sauf obligation légale.

Les titulaires des données peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi qu'indiquer leur souhait de ne pas faire l'objet de décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de leurs données, à l'adresse indiquée par les deux institutions dans cet appel.

De même, les institutions s'engagent à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et prévenir leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils résultent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et à respecter leur politique en la matière.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles : [dpo@madrid-ias.eu](mailto:dpo@madrid-ias.eu)

**MIAS:** [contact@madrid-ias.eu](mailto:contact@madrid-ias.eu). Aucune information ne sera donnée par téléphone

## ANNEXE I

(à présenter en espagnol, français ou anglais)

### Partie A. INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom(s) et nom(s)			
DNI/CNI/NIE/passeport		Date de naissance	

#### A.1. Situation professionnelle actuelle

Organisme			
Dpt./Centre			
Adresse			
Téléphone		e-mail	
Catégorie professionnelle		Date de recrutement	
Code UNESCO (facultatif)			
Mots clés			

#### A.2. Formation académique (*diplôme, institution, date*)

Licence/Master/Doctorat	Université	Année

#### A.3. Indicateurs généraux de qualité de la production scientifique

Indiquez les informations concernant les citations complètes, la moyenne de citations/an au cours des 5 dernières années (sans inclure l'année actuelle), indice h. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs non strictement bibliométriques que le-la chercheur·r·se jugerait pertinents.

### Partie B. RÉSUMÉ LIBRE DU CV (*maximum 3500 caractères, espaces inclus*)

Décrivez brièvement votre parcours scientifique, vos principales réalisations scientifiques, vos intérêts et objectifs scientifiques à moyen/long terme, et votre axe de recherche. Indiquez également d'autres aspects ou spécificités qui vous sembleront importants pour comprendre votre parcours.

### Partie C. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (*classée par typologie*)

Détaillez vos aptitudes principales en les classant selon la typologie qui s'adapte le mieux à votre profil scientifique. Les expériences professionnelles doivent être décrites de manière concrète et détaillée, pour éviter toute ambiguïté.

Vous classerez vos expériences professionnelles par ordre chronologique inverse dans chaque paragraphe.

### C.1. Publications

S'il s'agit d'un article, mentionnez les auteurs par ordre de signature, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue, volume, pages de début et de fin.

S'il s'agit d'un livre ou d'un chapitre de livre, mentionnez également l'éditeur et l'ISBN.

S'il y a beaucoup d'auteurs, indiquez le nombre total de signataires et la position du/de la chercheur-se qui présente la candidature.

### C.2. Projets

Indiquez les projets les plus importants auxquels vous avez participé, en incluant, selon le cas : la référence, le titre, le financeur, l'appel, le nom du/de la chercheur-se principal-e, l'organisme de rattachement, la date de début et de fin, le montant de la subvention, le type de participation (chercheur-se principal-e, chercheur-se, coordinateur de projet européen etc.) et si le projet est en cours d'évaluation ou en attente de résolution.

### C.3. Postes occupés

### C.4. Séjours en centres de recherche

### C.5...

Indiquez, en suivant une numérotation séquentielle (C.5, C.6, C.7...) les informations qui, selon vous, illustrent vos principales activités scientifiques et techniques : direction de travaux, participation à des évaluations, membre de comités internationaux, gestion d'une activité scientifique, comités éditoriaux, prix etc.

**Rappel: toutes les expériences professionnelles devront être présentées de manière concrète, en incluant les dates ou période pour chacune d'entre elles.**



## ANNEXE II

### LETTRE(S) DE RECOMMANDATION

Modèle libre. Le logo de l'université ou du centre de recherche du référent doit apparaître, ainsi que la date, le nom et l'adresse du référent. Si le-la candidat·e soumet deux lettres, celles-ci devront être intégrées dans un même document PDF.

ANNEXE III

RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET

- ✓ À présenter en *espagnol et anglais, ou français et anglais*
- ✓ 8 pages dans chaque langue hors résumé (maximum 1 page) et bibliographie (maximum 2 pages)

RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION (1 page)

CHERCHEUR·SE:

TITRE DU PROJET:

RÉSUMÉ (bref et précis, n'exposant que les aspects les plus importants et les objectifs envisagés) :

## 1. INTRODUCTION

Doivent être mentionnés ici : la finalité du projet ; les antécédents et l'état actuel des connaissances scientifiques, en incluant la bibliographie la plus pertinente ; les groupes nationaux et internationaux qui étudient cette même thématique ou des thématiques associées.

## 2. OBJECTIFS DU PROJET

- ◆ 2.1 Décrire brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de recherche est pertinent, et le cas échéant, l'**hypothèse de départ** sur laquelle reposent les objectifs du projet (maximum 20 lignes)
- ◆ 2.2 Indiquer les **antécédents et les résultats précédents**, du candidat ou d'autres chercheurs, qui confirment la validité de l'hypothèse de départ.
- ◆ 2.3 Énumérer brièvement et décrire avec clarté, précision et de manière réaliste (c'est-à-dire en accord avec la durée prévue du projet) les **objectifs concrets** recherchés.

## 3. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de **détailler et de justifier avec précision la méthodologie et le plan de travail** envisagés, ainsi que la planification dans le temps des activités, à l'aide d'un chronogramme.

Le plan de travail doit se diviser en activités ou tâches, et définir les objectifs qui souhaitent être atteints pour chaque d'entre elles.

- ◆ CALENDRIER

## 4. RÉSULTATS DU PROJET ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Il s'agit ici de faire apparaître, entre autres, les éléments suivants :

- ◆ Contributions scientifiques attendues du projet, résultats envisagés au bénéfice du savoir scientifique
- ◆ Plan de diffusion des résultats du projet

## 5. BIBLIOGRAPHIE (2 pages supplémentaires)